

Questions orales

Je rappelle au député que c'est une question qui relève des négociations collectives, mais j'espère qu'avec des rajustements et après de nouvelles négociations nous parviendrons à un règlement satisfaisant de la situation.

Je devrais ajouter qu'une réunion était prévue pour le 24 novembre, mais qu'elle a malheureusement été annulée à la demande de l'Institut professionnel. En tant qu'employeur nous sommes prêt à négocier un règlement satisfaisant.

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE LOI C-33

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Elle concerne les avantages sociaux des fonctionnaires, notamment le projet de loi C-33 dont la Chambre a été saisi il y a près d'un an.

Mme Copps: Règlement!

M. Turner (Ottawa—Carleton): Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire quand aura lieu le débat en deuxième lecture sur cette mesure, afin qu'on puisse la renvoyer à un comité . . .

Mme Copps: Franchement!

M. Turner (Ottawa—Carleton): . . . et que le public interviene?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je remercie le député de cette question. Nous espérons y procéder sous peu. Il s'agit d'une mesure importante qui prévoit un nouveau mécanisme d'indexation. Nous espérons aboutir à une entente avec les leaders parlementaires en vue d'en faire une étude expéditive.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

TERRA NOVA TELECOMMUNICATIONS—LA PRIVATISATION POSSIBLE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, Terra Nova Telecommunications, société d'État fédérale connue à Terre-Neuve sous le sigle de TNT, a écrit à 400 de ses employés dans la province pour leur annoncer qu'elle pourrait être mise en vente dès la semaine prochaine. Les employés qui ont reçu des lettres vivent à Gander, à Saint-Jean et à Cornerbrook. Je voudrais demander au ministre responsable de cette atroce décision en vertu de quelle logique le gouvernement du Canada veut vendre cette société qui réalise des bénéfices pour les Canadiens et qui emploie tant de Terre-Neuviens? La vente de Terra Nova Telecommunications à son plus grand concurrent, Newfoundland Telephone—qui, soit dit en passant, tient actuellement des réunions à Ottawa—pourrait entraîner la mise à pied de nombreux travailleurs de

Terre-Neuve qui, justement, connaît le plus fort taux de chômage de tout le pays.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les députés de l'opposition ne peuvent comprendre, je suppose, qu'il est extrêmement difficile de vendre des sociétés non rentables. On peut les vendre quand elles réalisent des bénéfices, si on a de bonnes raisons de le faire.

Il est vrai que le Canadien National cherche activement à vendre sa compagnie de téléphone terre-neuvienne, Terra Nova Tel, ainsi que d'autres biens non ferroviaires, afin de réduire son énorme dette qui s'élève actuellement à quelque 3,4 milliards de dollars. Voilà pourquoi le CN est en train de décider, selon le prix qu'il peut obtenir, s'il convient ou non de vendre ses biens non ferroviaires afin de se concentrer sur sa principale activité, les chemins de fer.

Si le CN décide de vendre Terra Nova Tel, il s'assurera que la société en retirera le maximum d'avantages commerciaux, que les employés seront pleinement protégés, que les niveaux de service établis seront maintenus et que les intérêts de toutes les localités en cause, y compris la ville de Gander, seront sauvegardés. S'il va de l'avant, le CN lancera un appel d'offres et exigera du nouveau propriétaire, dans le cadre des conditions de vente, qu'il honore toutes les conventions collectives en vigueur et assume toutes les obligations actuelles en matière de pensions.

Si l'on veut répandre une fausse rumeur, monsieur le Président, on dispose de trois moyens: le téléphone, le télégraphe et le télé-Baker.

Des voix: Oh, oh!

LE SORT RÉSERVÉ À LA TOUR DU CN

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre dit que le CN envisage de vendre tous ses biens non ferroviaires. La Tour du CN, qui est la plus grande structure autoportante du monde, n'est pas un bien ferroviaire. Je voudrais donc demander à la plus grosse structure autoportante du Cabinet, le ministre des Transports, si le CN envisage de vendre sa Tour qui ne serait peut-être plus aussi autoportante qu'elle l'est, si le ministre y allait.

Le CN songe-t-il également à vendre CN Explorations, qui possède d'importants gisements de pétrole et de gaz dans l'Ouest? A-t-il aussi l'intention de vendre Northwest Telephone dans le nord de la Colombie-Britannique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois bien avoir parlé de tous les biens non ferroviaires. Par conséquent, à moins que la Tour du CN ne puisse passer pour du matériel roulant, elle constitue un bien non ferroviaire . . . De toute façon, l'honorable député sait ce qu'il peut faire de cette Tour.